Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_125-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 23 juin 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS ; Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN (à partir de la délibération N°CC-108/2026) ; Patrick POCARD (à partir de la délibération N°CC-115/2026) ; Kevin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE (à partir de la délibération N°CC-118/2026) ; Maud GAVAUD ; Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Pascal MARCHAND donne pouvoir à Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillers communautaires absents :
Nellie JOLIVET ; Stéphane JAN.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-108/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Votants : 53, 54 à partir de la délibérationN°CC-108/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 56 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-125/2026 – PATRIMOINE – RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT POUR L'ACCUEIL DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES SUR LE PA DU BOIS VERT (PLOËRMEL).

Rapporteur Jean-Charles SENTIER

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_125-DE

Dans le cadre du développement des activités exercées par les services techniques communautaires, Ploërmel Communauté dispose d'un bâtiment situé rue Denis Papin sur le PA du Bois Vert à Ploërmel, qui actuellement accueille le stockage de matériels pour les activités culturelles, le service voirie et le service prévention et gestion des déchets. Au Nord de cette parcelle, Ploërmel communauté a fait l'acquisition en 2023 d'un bâtiment pour y installer le service bâtiments qui occupait jusque-là un espace dans les bâtiments des services techniques de la ville de Ploërmel.

L'acquisition en 2025 de la parcelle et du bâtiment situés à proximité des services techniques existants permettra de finaliser l'installation des services techniques et notamment le service prévention et gestion des déchets qui, outre ses besoins actuels, avec la mise en place de la redevance individuelle nécessite des besoins en surfaces supplémentaires.

Le projet permettra également d'accueillir la partie administrative du service regroupant ainsi l'ensemble du service sur un même lieu pour une meilleure fonctionnalité et libérer des locaux par ailleurs. Enfin, le service en charge de l'entretien (ménage) des bâtiments et de la gestion des EPI (équipements de protection individuels) qui jusque-là est installé dans des locaux vieillissants sur la commune de Campénéac intègrera aussi le bâtiment.

Cette opération permettra ainsi de regrouper sur un même site l'ensemble des services techniques communautaires pour une plus grande proximité et un gain d'efficacité.

Le projet consiste donc en la rénovation du bâtiment existant acquis en 2025 et en l'aménagement des espaces extérieurs pour en faire un ensemble structuré et sécurisé.

Le bâtiment réhabilité offrira au RDC un espace de bureaux pour le service prévention et gestion déchets et le service entretien des locaux, une salle de réunion, des vestiaires pour l'ensemble des personnels techniques, un magasin pour les produits d'entretien, un espace atelier, un espace de stockage des bacs et un espace de stationnement couvert pour les véhicules de collecte.

A l'étage, un local de stockage des équipements de protection individuels et un espace de restauration pour les agents seront aménagés.

L'aménagement extérieur consiste en l'aménagement des voies de circulation, des espaces de stationnement pour les véhicules du personnel et du public, des espaces de stationnement pour les engins de chantier et des espaces de stockages pour les matériaux.

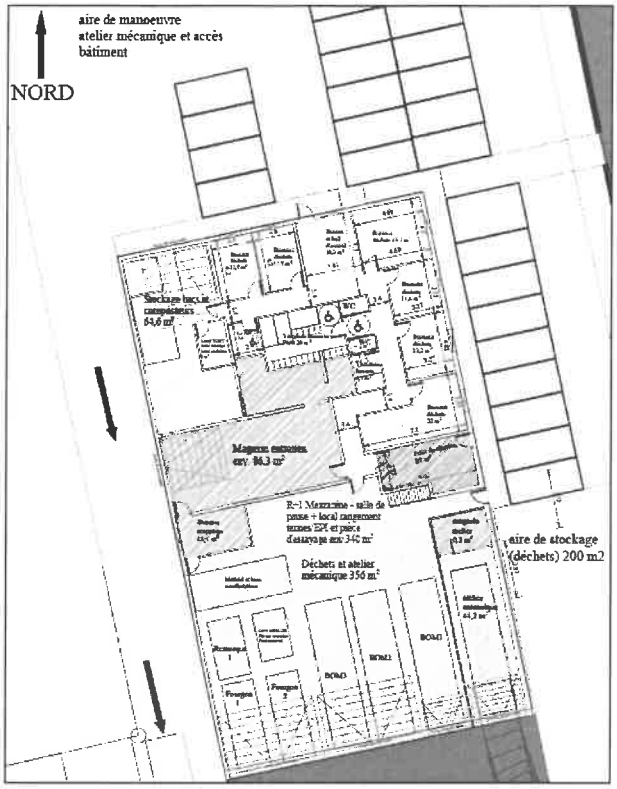
Le planning de l'opération est le suivant :

- Finalisation des études de conception qui sont en cours pour une présentation de l'APD fin juin 2026 ;
- Lancement de la consultation des entreprises courant septembre 2026 ;
- Attribution des marchés de travaux novembre 2026 ;
- Démarrage travaux fin 2026 ;
- Durée de travaux 12 mois.

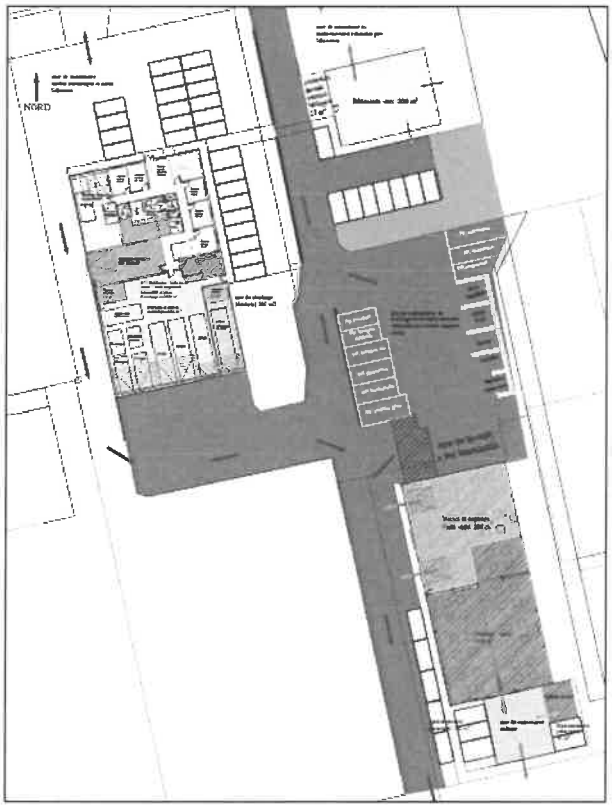
Le coût de l'opération à ce stade est estimé 1 300 000 TTC. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget d'investissement de Ploërmel Communauté et que des demandes de subventions vont être faites auprès de financeurs potentiels.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_125-DE

Plan du bâtiment projeté :



Plan de masse projeté :



Vu la délibération N°CC-008/2025 du conseil communautaire du 30 janvier 2025 portant sur l'acquisition d'une parcelle bâtie sur le PA du Bois Vert (Ploërmel) permettant de regrouper les services techniques communautaires,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_125-DE

Vu l'avis favorable de la commission « bâtiments, voirie et espaces verts » du 02/06/2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0

. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** le projet tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à solliciter des aides pour financer le projet.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.